

Bien choisir les
verres
de ses lunettes

Question de vue n° **3**



antireflet
anti-rayure
antisalissure

www.opticiens-atol.com

ATOL
LES OPTICIENS

Le choix des verres...

Les verres représentent la partie active de l'équipement optique. Leurs propriétés fondamentales (transparence, résistance...) résultent de la combinaison entre matière et traitements.

C'est grâce à cette alliance que vous pourrez bénéficier d'une vision nette et confortable.

Les nombreux progrès réalisés sur les verres ophtalmiques (matière, géométrie, traitements additionnels) permettent d'apporter une réponse spécifique aux besoins visuels et aux amétropies de chaque porteur.



Les matières

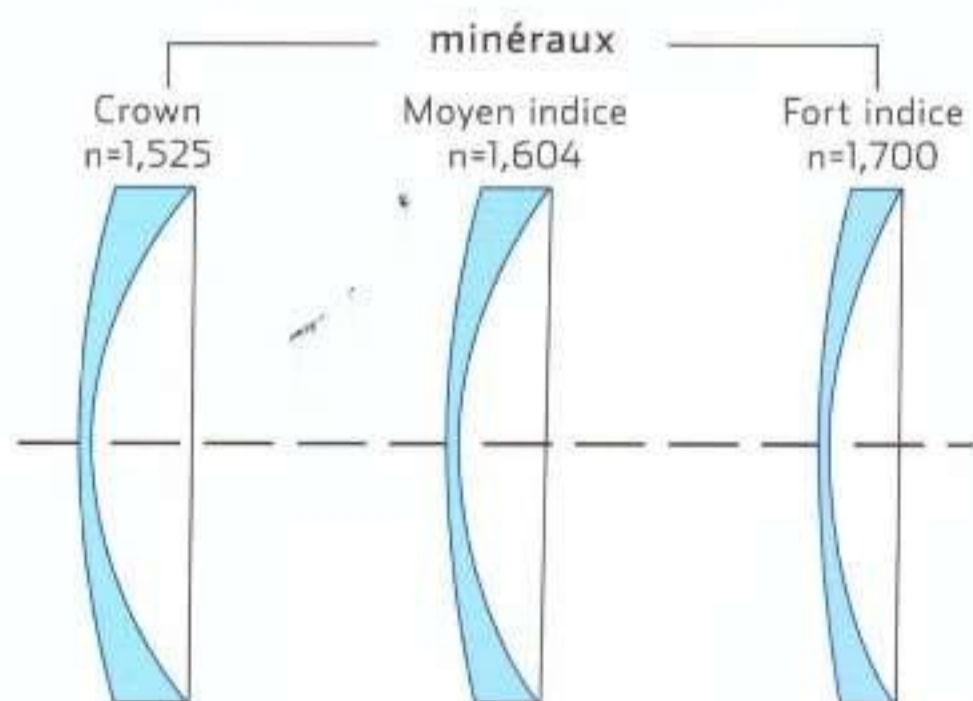
Les verres ophtalmiques se déclinent aujourd'hui dans plusieurs matières (minérale, organique et polycarbonate). Le choix en faveur d'une matière sera fonction de la correction du porteur, de sa monture, de ses besoins visuels, des bénéfices recherchés ainsi que des conditions d'utilisation de l'équipement.

Dans chaque matière, certains paramètres intrinsèques peuvent être modifiés pour optimiser le rendu final de l'équipement et augmenter la satisfaction des porteurs. Par exemple, pour diminuer

l'épaisseur d'un verre, il est possible de modifier son indice de réfraction. Plus cet indice est élevé et plus, pour une même correction, le verre sera fin.

Il faut cependant choisir chaque paramètre avec beaucoup de soin car le rendu esthétique peut se faire au détriment du confort de vision. Votre opticien Atol vous conseillera sur le choix le plus adapté en prenant en compte votre ancien équipement, votre correction, vos besoins et votre monture.

Exemple de l'influence de l'indice sur l'épaisseur pour une correction de -6,00 dioptries :



Le choix d'un verre est donc fonction du matériau, de l'indice de réfraction, de sa géométrie, et il tient compte de la monture et des bénéfices attendus par le porteur.

● Le verre minéral

Matériau traditionnel en optique ophtalmique, il a peu à peu cédé sa place à d'autres matériaux (organiques, polycarbonates...) et il n'est plus utilisé aujourd'hui que dans des cas très particuliers. La gamme d'indices de réfraction pour les verres minéraux est large (de 1,5 à 1,9), ce qui permet d'obtenir des équipements moins épais et plus esthétiques pour les fortes corrections. Ce gain d'épaisseur se fait cependant au détriment du poids, qui est bien supérieur à celui des autres matières.

Autre avantage des verres minéraux, ils ont une surface très dure, ce qui les rend très résistants aux rayures, mais beaucoup plus fragiles ; ils peuvent se casser en cas de choc. De fait, ils sont déconseillés pour les enfants et ne sont pas compatibles avec certaines montures (Nylor et percées).

Les verres minéraux sont compatibles avec la majorité des traitements comme l'antireflet ou le photochromisme.

● Le verre organique

Fabriqués à partir de matériaux de synthèse, les verres organiques offrent de grandes qualités optiques. Plus léger que le minéral, le verre organique est très résistant aux chocs et s'adapte donc à presque tous les types de montures (cerclees, nylor et certaines percées).

Cependant, plus tendre que le verre minéral, il est plus sensible aux rayures. Pour renforcer sa résistance à l'abrasion, un traitement durci (ou protection anti-rayure) est donc fortement conseillé.

Les verres organiques ont une gamme d'indices moins étendue que des verres minéraux mais ils sont compatibles avec la très grande majorité des traitements (teinte, antireflet...). Ils présentent également l'avantage de filtrer une grande partie des UV (95 %) contre 85 % pour les verres minéraux.

● Le verre polycarbonate

Les verres polycarbonates sont une déclinaison de la famille des verres organiques. Plus léger et plus résistant à la casse que le verre organique classique, c'est le verre idéal pour les montures percées ou pour les équipements susceptibles de recevoir des chocs. Sa protection naturelle contre les UV (filtration à 100 %) et sa résistance en font la solution de première intention pour les enfants.

Ce verre très tendre est systématiquement délivré avec un traitement durci pour le protéger plus efficacement des rayures. Enfin, il n'est disponible que dans un seul indice et ne convient pas pour les fortes corrections.

La géométrie de vos verres

● Les verres unifocaux

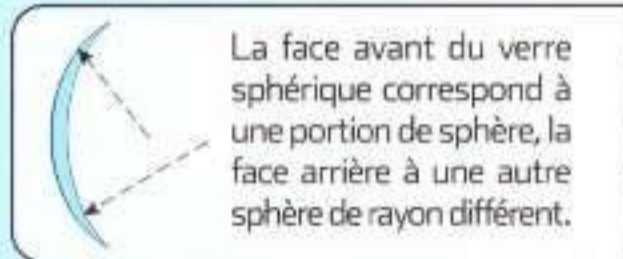
Ces verres sont aussi appelés verres « simple foyer ». Ils se caractérisent par une puissance correctrice qui reste constante sur toute la surface du verre. De la sorte, ils sont prescrits pour tous les amétropes non presbytes (myopes, hypermétropes et astigmatés), afin de leur permettre une vision nette à toutes distances.

Pour les personnes presbytes, et compte tenu de la baisse de leur capacité à faire la mise au point à toutes distances, ces verres sont utilisés pour voir net à une distance précise (loin, près ou intermédiaire). Ils servent souvent pour un deuxième équipement dédié à une activité spécifique (lecture, conduite...).

Les verres unifocaux se déclinent suivant différentes géométries pour répondre aux besoins de corrections ou pour amincir le verre : verres sphériques (myopie, hypermétropie) ou toriques (astigmatisme) et verres asphériques qui permettent de gagner en épaisseur de verre.

● Les verres sphériques

Les verres sphériques sont des verres à géométrie simple. Ils sont délimités par deux surfaces sphériques de rayons de courbure différents. La première sphère permet de définir la face avant du verre et la deuxième de définir sa surface arrière.



Dans le cas des verres sphériques, la puissance du verre est identique sur toute la surface du verre.

● Les verres toriques

Les verres toriques sont utilisés pour la correction de l'astigmatisme. La face arrière du verre ne s'apparente plus à une surface sphérique mais à une surface torique. Cette surface présente deux rayons de courbure différents et perpendiculaires entre eux et elle peut être assimilée, dans sa forme, à un ballon de rugby.

De sorte, « le verre astigmaté » ou torique permet de corriger les différences de puissance de l'œil dans différentes directions. Dans sa forme, ce verre n'aura pas la même épaisseur partout.

● Les verres asphériques

Le verre asphérique est un verre plus plat que le verre sphérique ; et il permet également d'améliorer la qualité optique du verre. Ce résultat est obtenu en faisant varier la géométrie de la face avant, qui n'est plus une sphère mais une surface complexe.

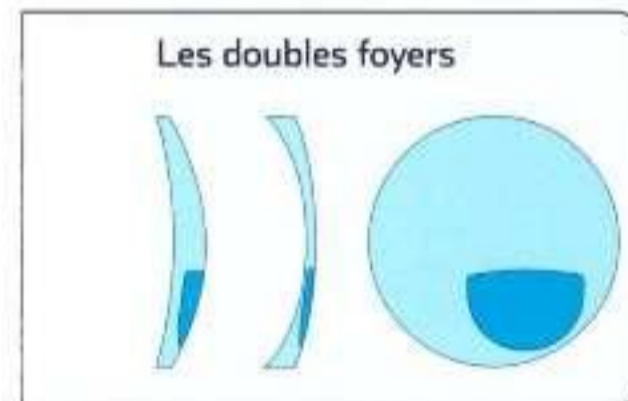


● Les verres multifocaux

(Consulter également le livret n°6 Presbytie et verres progressifs)

Ces verres sont délivrés le plus souvent aux personnes atteintes de presbytie. Ils présentent dans leur géométrie des variations de corrections qui permettent au porteur de voir net à toutes distances malgré un déficit d'accommodation (capacité à faire la mise au point).

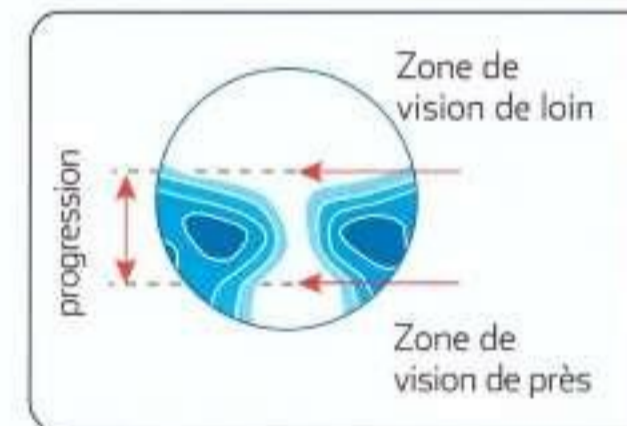
Plusieurs géométries de verres multifocaux existent, mais aujourd'hui la majorité des verres délivrés sont des progressifs.



● Les verres progressifs

Les verres multifocaux les plus répandus sont aujourd'hui les verres progressifs (99%). Ils rassemblent sur un même verre l'ensemble des corrections nécessaires pour voir à toutes distances. Entre la zone de vision de loin et la zone de vision de près, la puissance du verre progresse régulièrement et permet d'assurer une vision nette et confortable dans toute la zone de vision intermédiaire.

L'absence de discontinuité à la surface du verre progressif rend celui-ci plus esthétique que les autres verres multifocaux (double foyer, triple...).



Les technologies de fabrication des verres progressifs ne cessent d'évoluer. Les solutions sont aujourd'hui nombreuses et votre opticien Atol vous orientera vers l'équipement le mieux adapté à vos activités, et à votre style de vie. En cas de travail intense en vision de près (lecture), votre opticien pourra vous proposer des verres qui accroissent votre confort, et inversement pour les activités à d'autres distances.



● Les différentes géométries de verres progressifs

● Les verres généralistes

Ce sont des verres fabriqués à partir de données physiologiques standard. Ils conviennent donc au plus grand nombre, mais nécessitent parfois un temps d'adaptation et une modification des habitudes posturales. En périphérie du champ de vision, les aberrations importantes présentes sur ce verre ne permettent pas toujours une vision périphérique nette et confortable.

● Les verres personnalisés

Ces verres prennent en compte dans leur géométrie, certains paramètres relatifs à vos besoins visuels et à votre correction. Plus personnalisés que les verres généralistes, ils permettent une adaptation plus rapide et ne modifient pas (ou peu) les habitudes posturales. Ce type de verre ne corrige pas entièrement les imperfections en périphérie du verre.

● Les verres individualisés

Ces verres intègrent les dernières avancées technologiques dans la fabrication des verres progressifs.

De nombreuses mesures seront prises par votre opticien afin d'adapter leur géométrie à vos besoins, à votre posture, vos habitudes et vos comportements visuels. L'adaptation est quasi immédiate, les habitudes posturales sont inchangées et la qualité de vision en périphérie du verre est nettement améliorée.

● Les verres mi-distance

Ces verres ne sont pas à proprement parler des verres progressifs. Également appelés verres à profondeur de champ, ce sont des verres à simple foyer améliorés. Ils permettent de voir net le poste de travail et son environnement immédiat jusqu'à environ 1 m. Le porteur bénéficie d'un équipement dont le champ est élargi et optimisé par rapport aux progressifs.

Généralement recommandés pour les jeunes presbytes, ces verres sont également conseillés pour les presbytes confirmés en supplément de l'équipement principal. C'est l'idéal pour le travail sur ordinateur.



L'Association Nationale pour l'Amélioration de la Vue (ASNAV) mène une double mission de prévention et d'information sur la vision. Pour en savoir plus, consultez le site web de l'ASNAV, www.asnav.org, ainsi que le site du Syndicat national des Ophthalmologistes de France, www.snof.org

Les traitements des verres

Les traitements contribuent à optimiser l'esthétique de votre équipement et ses performances, tant pour son confort que pour sa durée de vie.

● Le durci ou antirayure

Ce traitement est important pour les verres organiques et indispensable pour les verres en polycarbonate. C'est un vernis déposé à la surface du verre, qui permet de prolonger la durée de vie de celui-ci en améliorant la résistance aux rayures. C'est également une couche qui permet de favoriser la pose du traitement antireflet.

● Le traitement antireflet

Le traitement antireflet se dépose à la surface du verre et permet de supprimer les réflexions (8% de la lumière) et les images parasites (ex : l'effet miroir) qui peuvent se créer sur le verre. Ce traitement permet de rendre le verre plus transparent, plus confortable, et d'améliorer les performances visuelles. Pour la conduite de nuit, il permettra de réduire l'éblouissement engendré en partie par la réflexion des lumières sur les surfaces du verre.

Le traitement antireflet apporte donc confort, meilleure perception visuelle et esthétique. Il vous permet de mieux voir tout en étant mieux vu.

● L'antialissure

Ce traitement est le complément idéal de l'antireflet. Cette couche

rend la surface du verre plus lisse et empêche le dépôt et l'incrustation de certaines molécules à la surface du traitement antireflet. Les propriétés hydrophobe et oléophobe acquises par le verre grâce à ce traitement limitent l'adhérence de l'eau ou autres traces de doigts, graisse...

L'antialissure est réservé aux verres organiques et est toujours associé avec l'antireflet et l'anti-rayure.

● L'antistatique ou antipoussière

C'est le complément ultime de l'antialissure. Il supprime l'effet électrostatique du verre lorsqu'on le nettoie et agit ainsi comme une barrière contre la poussière. Les particules n'adhèrent plus et vos verres se nettoient plus facilement avec une chiffonnette. Ce traitement permet de profiter au maximum de son antireflet.

● La teinte

La teinte des verres peut avoir plusieurs vocations : esthétique, confort visuel ou protection. Du point de vue esthétique, la teinte d'un verre peut permettre d'intensifier un regard. Pour cela, des tons pastel, frais et acidulés (mauve, bleu...) sont recommandés. Ces verres existent en teinte uniforme ou dégradée.

ATTENTION !

Pour les fortes expositions, il est conseillé d'avoir une paire de lunettes de soleil en complément.

Pour les activités extérieures, les verres teintés vont protéger contre l'éblouissement.

Une norme CE classe les différentes teintes en fonction de leur pouvoir filtrant et émet des recommandations d'utilisation (voir tableau). **Attention** cependant, la teinte du verre n'est pas synonyme de filtration des UV et un verre même très foncé peut ne pas vous protéger. **Il est nécessaire de choisir pour le soleil des lunettes teintées garanties 100 % UV.** Demandez toujours conseil à votre opticien Atol.

Enfin, certaines teintes permettent d'améliorer le confort visuel. Pour la conduite de nuit par exemple, une teinte jaune renforce les contrastes atténués par la faible luminosité. Dans les cas de pathologies rétinienne telles que la DMLA, des verres teintés peuvent dans certains cas être une aide précieuse pour retrouver un certain confort de vision.

● Le photochromisme

Les verres photochromiques ou verres à teinte variable s'adaptent

à l'intensité lumineuse du milieu ambiant. Transparents à l'intérieur d'une pièce, ils vont s'obscurcir à l'extérieur en s'adaptant à l'intensité lumineuse, tout en garantissant une protection contre les UV. Aujourd'hui, le passage de l'état clair à l'état foncé est quasi instantané. Et à l'état clair, vous bénéficiez de verres parfaitement transparents sans teinte résiduelle.

● Le filtre polarisant

Le filtre polarisant réduit la perception des réverbérations de la lumière sur les surfaces (neige, eau, vitres...), limitant ainsi les éblouissements induits. Il permet d'améliorer la perception des contrastes et des couleurs, d'augmenter la profondeur de champ, et il protège parfaitement contre les UV. Associé à une teinte classe CE 3, le polarisant permet de bénéficier d'une protection solaire haut de gamme avec un grand confort de vision. Il est idéal pour la conduite, les sports nautiques, la pêche et les activités de plein air. Cependant il ne peut s'adapter à tous les types de montures.

Norme CE de classification du pouvoir filtrant des verres teintés.

[Source Atol]

Classe	Filtration de la lumière visible	Conditions météorologiques	Utilisation
CE 0	0 % à 19 %		- Confort et esthétique - Intérieur, ciel voilé
CE 1	20 % à 56 %		- Luminosité solaire atténuée
CE 2	57 % à 81 %		- Luminosité solaire moyenne
CE 3	82 % à 91 %		- Forte luminosité solaire
CE 4	92 % à 97 %		- Forte luminosité - Interdit pour la conduite

Les critères pour le choix des verres

● La correction

L'amétropie (défaut visuel) est un élément essentiel pour le choix des verres. Votre opticien Atol vous conseillera sur les verres qui vous apporteront le meilleur confort visuel, la meilleure réponse à vos besoins et un résultat esthétique optimal.

● Le choix de la monture

Le choix de la monture est déterminant pour l'efficacité et l'esthétisme de votre équipement, et certains verres ne sont pas compatibles avec tous les types de lunettes. Ainsi, pour les cerclées, tous les verres (minéral, organique, polycarbonate) peuvent être utilisés, alors que pour les percées, on s'orientera vers le polycarbonate.

Il est donc important de choisir votre monture avec votre opticien qui vous conseillera en fonction de vos goûts, de votre amétropie et de vos besoins.

● Votre mode de vie

Les conseils suivants, en fonction de vos besoins et de vos activités, vous permettront d'avoir une première idée sur les verres et les traitements à choisir.

● **Pour le sport** : un équipement avec des verres organiques ou en polycarbonate est recommandé, car ils permettent de limiter les risques de casse. En extérieur, on choisira en plus des verres teintés antireflet traités anti-UV.

● **Pour l'esthétisme et le confort visuel** : l'antireflet est recommandé pour le confort visuel, l'éblouissement, le travail sur écran, la conduite de nuit et l'esthétisme.

● **Travail dans un environnement poussiéreux** : le choix devra se porter sur des verres résistants à l'abrasion (minéral) ou des verres organiques avec traitement anti-rayure.

● **Travail en intérieur et en extérieur** : pour éviter de changer de lunettes lorsque l'on passe de l'intérieur à l'extérieur, les verres photochromiques sont la solution. Ils garantissent confort et protection en toutes circonstances.

● **Pour les presbytes qui travaillent sur ordinateur** : le verre mi-distance est la solution idéale. Complément de l'équipement progressif, il permet une vision plus confortable sur ordinateur avec un champ visuel élargi à tout l'environnement de travail.



La charte nationale Atol

LES ENGAGEMENTS 5/5



Sous l'enseigne Atol, 2 500 professionnels s'engagent à vous fournir le meilleur de la vue avec ces 5 promesses.

Engagement n°1 / Garantie 2 ans (1)

Nous nous engageons à remplacer vos verres optiques à l'identique en cas de casse involontaire, pendant 2 ans après leur achat chez Atol, avec franchise de 40 % sur le prix de vente des verres au moment du remplacement. Nous nous engageons à remplacer votre monture optique en cas de casse, pendant 2 ans après son achat chez Atol.

Engagement n°2 / Garantie adaptation visuelle (2)

Nous échangeons gratuitement, pour votre satisfaction totale, votre monture et vos verres dans un délai de 1 mois après leur achat chez Atol, en cas d'inadaptation établie par prescription médicale.

Engagement n°3 / Dépannage immédiat (3)

Nous réalisons les réparations sur votre monture optique (soudure, changement de verres, changement d'éléments...) afin de vous permettre de continuer à profiter au mieux de vos lunettes.

Engagement n°4 / Garantie entretien à vie

Nous vérifions gratuitement votre équipement durant toute sa durée de vie : nous assurons un nettoyage aux ultra-sons, nous changeons le cas échéant les vis, les plaquettes, les manchons et effectuons les réglages nécessaires.

Engagement n°5 / Financement adapté

Nous vous livrons vos lunettes sans avance de frais dans le cas d'accords conclus avec votre complémentaire santé. Le cas échéant, vous pouvez bénéficier d'un financement personnalisé proposé par un organisme partenaire d'Atol (voir conditions en magasin).

(1) Garantie soumise à la présentation à l'opticien Atol de l'intégralité de la monture et/ou des verres. Garantie de 2 ans limitée à une seule opération de réparation si elle est techniquement possible, et à défaut à une seule opération de remplacement à l'identique par élément, verre ou monture, hors 2^e paire offerte (Duo). Si les éléments ne sont pas disponibles en magasin, votre opticien peut vous les fournir sur commande. En cas de rupture de stock, votre opticien s'engage à fournir un modèle substituable, de même qualité. Seules les casses intervenant dans le cadre d'un usage normal de votre équipement optique sont garanties. Les rayures des verres sont exclues de la garantie. (2) Simple échange à l'exclusion de tout remboursement et sous réserve d'une modification de l'ordonnance ou d'une nouvelle ordonnance par votre ophtalmologiste. (3) Dans la limite des éléments, équipements et matériaux disponibles et de la présence du personnel compétent au sein de votre magasin Atol au jour de votre demande. Un délai de réparation pourra être appliqué par votre opticien Atol en fonction des stocks disponibles. Les opérations de réparation sont facturées aux tarifs en vigueur au sein de votre magasin. Votre opticien Atol s'engage à vous communiquer préalablement ces tarifs. Les garanties définies au sein de la présente charte vous sont offertes sans préjudice de la garantie légale applicable à l'achat de votre équipement optique, qui garantit votre achat contre tout défaut de conformité des équipements vendus et de leurs vices rédhibitoires dans les conditions définies aux articles 1641 et suivants du Code civil.

Visitez notre site en cliquant sur www.opticiens-atol.com